



## PROGRAMME DE VISITES SOLIDAIRES

### CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

#### AFRIQUE DECIDE & LA PHILOSOPHIE DES VISITES SOLIDAIRES

---

##### AFRIQUE DECIDE

- Afrique Décide est une organisation de la société civile béninoise. Elle est enregistrée sous le N° 2011 N°4/078/PDZ-C/SG/STCCD ASSOC du 06 Octobre 2011 et publiée au Journal Office (N°21, 122<sup>e</sup> Année du 1<sup>er</sup> Novembre 2011 Page 837).
- Afrique Décide est une organisation sans but lucratif et à vocation socio-humanitaire.

##### VISITES SOLIDAIRES

- Afrique Décide organise des visites solidaires dans le but d'accueillir des personnes (béninoises et étrangères) désireuses de se rendre utiles. Désignées sous le vocable de « **visiteurs solidaires** », ces personnes choisissent d'aller soutenir sur le terrain les actions d'Afrique Décide en faveur des populations défavorisées.
- L'inscription dans une visite solidaire est une démarche personnelle et libre de bénévolat et de solidarité qui respecte les principes d'Afrique Décide et la culture locale.
- Le visiteur solidaire prend librement la décision de mettre son temps et ses connaissances à la disposition des équipes d'Afrique Décide pour un séjour dont il assure intégralement les charges financières et matérielles (voyage, logement, restauration, assurance, sécurité et les diverses charges associées). Toutefois, Afrique Décide, avec ses équipements et ses animateurs, facilite le séjour du visiteur.
- L'organisation des visites solidaires permet à Afrique Décide de bénéficier de ressources complémentaires (Humaines, techniques, matérielles et financières) pour mener à bien ses activités. Elle ne doit en aucun cas imposer des contraintes matérielles ni financières à l'association.

#### PREPARATIFS & ACCUEIL

---

##### PREPARATIFS

- Dès que le visiteur solidaire prend contact avec Afrique Décide ONG, il reçoit par un échange de mails, les informations nécessaires à la préparation de son séjour.
- Le visiteur solidaire peut avoir des entretiens téléphoniques et/ou des rencontres avec notre délégué de sa zone (si possible) pour des conseils.

##### ACCUEIL

Le visiteur solidaire bénéficie :

- d'une séance d'introduction à l'histoire et la culture du Bénin,
- d'une journée d'immersion culturelle et sociale.

## **ACCOMPAGNEMENT DU VISITEUR ET ORGANISATION DU SEJOUR**

---

### **ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DU VISITEUR**

- Le visiteur solidaire bénéficie de la présence, des orientations et du suivi des équipes locales d'Afrique Décide ONG.
- Des séances régulières de travail sont organisées à son profit pour écouter ses doutes, ses difficultés, ses progrès en vue d'une organisation optimale de son séjour et des activités programmées.

### **DEROULEMENT DU SEJOUR**

- Les activités programmées pour le séjour se déroulent généralement de 10h à 12h et de 16h à 18h selon les besoins d'Afrique Décide ONG et ceux de la structure qui accueille le visiteur.
- Afrique Décide ONG ou la structure d'accueil rend disponible le matériel de base (tables, chaises, bancs, tableaux, ardoises, craies, livres, divers supports d'orientations, des fiches d'objectifs...).

### **CLOTURE DU SEJOUR**

- A la fin du séjour, un spectacle de musique traditionnelle est organisé au profit du visiteur solidaire et de l'ensemble des bénéficiaires de ses activités.
- Afrique Décide ONG délivre une attestation de participation au visiteur solidaire.

## **CULTURE & DECOUVERTES**

---

### **EXCURSION & RENCONTRES**

- Afrique Décide ONG organise pour le visiteur solidaire, 3 jours d'excursion (du vendredi au dimanche) : à pied, à moto, en voiture, en pirogue à travers villes, villages, cours d'eau, marchés, forêts sacrées, temples et sanctuaires vodoun et autres sites touristiques.
- Afrique Décide ONG organise également pour le visiteur solidaire, des rencontres avec des chefs et prêtres vodoun, la visite des services sociaux de base (école, centre de santé, radio communautaire...).

### **INITIATIONS & APPRENTISSAGE**

Le visiteur solidaire reçoit selon son désir :

- Des cours basiques de danses béninoises et de tam-tam,
- Des cours basiques de la langue béninoise de la localité qui le reçoit.

### **JOURS ET WEEK-ENDS LIBRES**

Lors des week-ends libres ou après les périodes d'activités, le visiteur solidaire peut visiter les autres parties du pays. Les équipes d'Afrique Décide ONG lui conseilleront des structures ou personnes compétentes à cet effet.

## **VIE SUR PLACE & RELATIONS DIVERSES**

---

### **LOGEMENT & RESTAURATION**

- Le visiteur solidaire est logé dans des conditions adéquates de confort et de propreté dans le contexte béninois.
- Une présence humaine permanente est assurée, si nécessaire, surtout la nuit pour assister le visiteur solidaire en cas de besoin.

- Le visiteur solidaire a droit à une chambre (séjour dans une petite ville) ou à une case (séjour au village) et partage le salon, la salle de bain, les toilettes, la cuisine et la cour avec les autres visiteurs solidaires ou collaborateurs d'Afrique Décide venus en même temps ou en cours de séjour. Afrique Décide informe le visiteur solidaire à l'avance de l'arrivée d'autres locataires.
- La restauration tient compte des goûts du visiteur solidaire et des disponibilités locales. Toutefois, elle connaît une prédominance de mets locaux. Elle est assurée par la femme de maison qui s'occupe en même temps du ménage. Il arrive que ces deux activités soient menées par deux personnes différentes (hommes ou femmes).

#### **LESSIVE & MENAGE**

- La lessive du grand linge est assurée par la femme de maison ou un collaborateur extérieur. Le petit linge est laissé aux soins du visiteur solidaire. La lessive se fait deux fois par semaine ainsi que le changement du linge de lit.
- Le balayage des chambres est assuré par le visiteur solidaire. Un nettoyage à l'eau une fois par semaine est assuré par le personnel d'Afrique Décide.

#### **RELATIONS DIVERSES**

- Le visiteur solidaire entretient une relation respectueuse de la culture locale et des principes d'Afrique Décide avec toutes les personnes intervenant dans l'organisation du séjour.
- Le visiteur solidaire s'engage à éviter de mener dans son logement, des activités de nature à porter un préjudice moral, social et juridique à Afrique Décide ou à nuire d'une quelconque manière à ses intérêts, à son image et à sa réputation..

### **FRAIS DE PARTICIPATION ET CONTENU**

---

#### **FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de participation sont fixés et actualisés sur le site internet d'Afrique Décide en fonction des types de séjours choisis.

- Sont inclus dans la participation les frais ci-après :
  - Accueil et transferts
  - Restauration tout le séjour (sauf week-ends libres)
  - Logement
  - Une journée d'introduction
  - Un week-end d'excursion (en option)
  - Financement d'un projet social (à partir d'un groupe de 3 visiteurs)
  - Matériels élémentaires de mission
  - Organisation du séjour
- Sont exclus de la participation les frais ci-après :
  - Billet d'avion et visa
  - Traitement anti-palu et vaccins
  - Assurances (maladie, rapatriement...)
  - Restauration pendant les week-ends libres
  - Eau et boissons (tout le séjour)

Remarque :

L'eau en bouteille coûtant cher, il est conseillé d'emporter des comprimés de purification.

#### **PROJETS SOCIAUX**

A partir d'un séjour de 3 semaines et avec au moins 3 visiteurs solidaires, en plus des activités programmées, la participation permet d'identifier en début de séjour et de mener de bout en bout un projet social.

### **PAIEMENT CONTENTIEUX ET REGLEMENT**

---

#### **PAIEMENT ET ANNULATION**

- Le paiement de la totalité de la participation du séjour se fait par virement bancaire sur le compte au Bénin d'Afrique Décide ONG au plus tard 3 semaines avant le jour du voyage.
- Toute annulation au moins deux semaines avant le jour du voyage donne droit à la restitution à hauteur de 50% des frais de participation. Une annulation survenue dans les deux dernières semaines avant le jour du voyage donne droit à la restitution des 25% des frais de participation.
- L'arrêt d'un séjour en cours du fait de maladie, d'accident, de la décision personnelle du visiteur solidaire ou d'Afrique Décide (en cas de violation des présentes conditions générales de participation) ne donne droit à aucun dédommagement au profit du visiteur solidaire.
- En cas de survenue de situations graves qui dépassent le cadre des présentes conditions générales de participation, les parties se réservent le droit d'emprunter la voie judiciaire.

### **ENGAGEMENT DE FAIT**

---

Toute personne qui s'engage dans un projet de visite solidaire avec Afrique Décide ONG adhère par libre consentement aux présentes conditions générales de participation et s'oblige à les respecter.

ACTUALISEES ET ADOPTÉES LE 04 NOVEMBRE 2019 A OUIDAH (BENIN)

L'EQUIPE D'AFRIQUE DECIDE BENIN